

PROMOTIONS DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES année 2015-2016

CAPD du 3 novembre 2015

A remplir et à envoyer au SE-UNSA, Maison des Syndicats 18 rue de l'Oiselet 37550 St Avertin. Les collègues délégués du personnel vérifieront les barèmes et vous serez informé(e) rapidement des résultats de la CAPD par mail ou téléphone ou SMS.

Qui est concerné?

Nom

- Tous les PE promouvables entre le 01.09.2015 et le 31.08.2016
- Tous les Instituteurs promouvables entre le 01.12.2015 et le 30.11.2016

110111			TTEHOITI	
Adresse				
Code postal		Commune		
Adresse mail				
Téléphone		☐ In	stituteur	☐ Professeur des Ecoles
Les renseignements	demandés ci-d	lessous soi	nt sur I-Pro	of
Je suis à l'échelon	depuis le		« Votre dossi	er », onglet « Synthèse »
Ancienneté Générale c	es Services « voti	re dossier », on	glet « Anciennet	és »
Instituteur au 31/12/2	014:	ans	mois	jours
Professeur des Ecoles	au 01/09/2015 :	ans	mois	jours
Je suis promouvable «	Vos perspectives », on	nglet « Promotio	ons »	
A l'échelon	au choix le au grand choix		/	
«Votre dossier », onglet « Ca Note (moyenne sur 3 ans si pl	usieurs notes) aval	nt le 31/08/	2015 : on ://	
Majoration de note en (La note finale ne peut exc	•	ection depuis	s le 31/08/20	010 : 1,5 point
Mon barème : AGS + 1 point par année, 1/12 eme par m	note X 2 + major pis, 1/365 ^{ème} par jour	ration:		

Dès réception de votre fiche

- > Avant la CAPD, vérification de votre barème et intervention auprès de l'administration en cas de litige
- > Pendant la CAPD, intervention si besoin est quant à la transparence et l'équité
- > A l'issue de la CAPD, vous serez prévenu(e) par mail, SMS ou téléphone de votre résultat

Pour tout renseignement complémentaire, appelez-nous au 02 47 38 65 10 ou au 06 25 00 12 99